

Image not found or type unknown



famille recomposée tous les enfants à parts égaales?

Par **catpao**, le **03/09/2012** à **08:39**

Bonjour

Monsieur R a eu 3 enfants d'un premier mariage. Il a divorcé et s'est remarié il a eu 3 autres enfants de son second mariage.

Il n'a pas de contact avec ses 3 premiers enfants depuis 20 ans.

Que va t il se passer au moment du deces de monsieurR.....? les 3 premiers enfants vont- ils depouiller la femme et les 3 derniers enfants de monsieur R?

Les 6 enfants ont le meme père, sont ils heritiers à parts égaales?

Merci pour vos reponses
catpao

Par **janus2fr**, le **03/09/2012** à **08:46**

Bonjour,

Oui, les 6 enfants ont les mêmes droits sur l'héritage de leur père.

Par **Afterall**, le **03/09/2012** à **09:32**

le conjoint survivant, en revanche, ne bénéficiera que du quart en pleine propriété de la succession de R.

R devrait effectuer une donation entre époux afin de permettre à son épouse de bénéficier des comptes bancaires...

Par **catpao**, le **03/09/2012** à **09:46**

merci pour les reponses.

meme si le compte bancaire est en commun il faut quand meme faire un e donation entre

époux?

bonne journée à vous
catpao

Par **youris**, le **03/09/2012** à **09:57**

bjr,

avec des enfants de lits différents, le couple marié actuellement devrait se faire une donation au dernier vivant avec la clause habituel de reversion intégral de l'usufruit.

cette clause permet au conjoint survivant de disposer de l'usufruit sur la succession du conjoint prédécédé.

les enfants devront attendre le décès du dernier conjoint pour devenir pleins propriétaires.
cdt

Par **catpao**, le **03/09/2012** à **10:05**

re merci à tous

la seule solution est de faire une donation entre époux chez le notaire.
bien cordialement